UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11

Instituts thématiques

Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 217 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 11, PARIS-SUD

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu la décision n°2008-070
créant l'unité de recherche U 914 et nommant Monsieur Patrice NORDMANN directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 914 intitulée « Résistances émergentes aux antibiotiques » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010.

Article 2 : Monsieur Patrice NORDMANN est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 914 du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 11 octobre 2010

Le Président de l'Université
Paris XI – Paris Sud

Professeur Guy COUARRAZE
Président de l'Université Paris-Sud 11

Le Président- directeur général
de l'Inserm